

→ Les déchets acceptés

Aliments

- métaux
- gravats
- déchets verts
- bois
- cartons
- tout venant



Quintessences

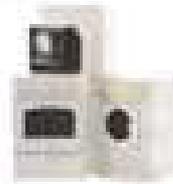
- verre
- journaux et magazines
- emballages
- huiles de vidange
- textiles



Local DEEE

« Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques » *

- gros électroménager
- écrans
- petits appareils en mélange (PAM)
- lampes



Autres déchets

- pneus véhicules légers



Local DOM

« Déchets Dangereux des Ménages »

- bouteilles de gaz
- extincteurs
- piles, batteries



- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides basés
- bombes aérosols
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- produits de laboratoire
- produits non identifiés

* Les DEEE des collectivités locales ne sont pas acceptés dans les déchèteries.

Déchets interdits

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés
- pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- boues de stations d'épuration

Appareils Électriques et Électroniques

Pensez au « 1 » pour le « 1 »

Le logo « 1 » indique l'acceptation d'un matériel électrique, mais pour les appareils en mélange (PAM) ou les déchets dangereux, il est conseillé de contacter le service client de la déchèterie. Elle indiquera si le matériel est accepté ou non et les modalités pour permettre sa valorisation.

DASRI

pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), contactez le CCASS de l'Intercommunalité de l'Est de la Somme au 01 47 34 77 77. Pour les autres déchets, contactez le SODECOM au 01 47 34 77 33.

Autre, mais

Pensez aux déchets agricoles, qui peuvent trouver des solutions et des filières pour la valorisation et le recyclage des résidus hors d'usage.

→ Quel avenir pour vos déchets ?

● **LES FERRAILLES** sont refondues en aciérie et ressortent sous forme de lingots.

● **LES MÉTAUX NON-FERREUX** séparés par type de métal, sont fondus et coulés en lingots qui permettront la fabrication de nouveaux alliages.



● **LES PNEUS** sont transformés en poudre de caoutchouc et incorporés dans le bitume ou servant à fabriquer des revêtements de sol.

● **LE BOIS** peut après broyage, être utilisé pour la fabrication de panneaux de particules.

● **LES DÉCHETS VERDÉS** sont envoyés sur les plates-formes de compostage localisées en Essonne. Ils y sont broyés, retournés, aérés et arrasés et se transforment en compost.

Du compost gratuit est mis à disposition des usagers sur certaines déchèteries du SIREDOM à raison de 2 sacs par dépôt.

● **LES MATÉRIAUX NON-FERREUX LIÉGÉS**, comme les bétons de démolition, sont broyés et leurs composants (ferrailles, granulats) sont séparés. Ils sont ensuite réutilisés comme matériaux de construction.

● **LES DÉCHETS MÉCANIQUES** (piles, batteries, peintures, dés herbants...), bouteilles de gaz et extincteurs sont traités sans risque pour l'environnement dans les filières d'élimination spécialisées.

● **LES APPAREILS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES** (en fin de vie téléviseurs, réfrigérateurs, gazinières...) sont envoyés vers les filières spécialisées pour y être démontés, remis en état ou recyclés.

● **LES HUILES USAGÉES** sont traitées et purifiées dans des installations de régénération afin de servir à nouveau de lubrifiants.

● **LE PLÂTRE** concassé, re-trié et broyé en calcin est utilisé pour fabriquer de nouveaux contenants.

● **LES JOURNAUX ET LES MAGAZINES** redeviennent après pulpage et désencrage, de la nouvelle pâte à papier.

● **LES TEXTILES** sont après traitement transformés en chiffons pour l'industrie. Les textiles en bon état sont récupérés et réemployés ou sinon transformés en chiffons pour l'industrie.